



Doc. 15031
30 janvier 2020

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (janvier-décembre 2019)

Amendement¹ n° 19

Dans le projet de résolution, paragraphe 3.6, après le mot «2020», insérer les mots suivants: «(plutôt qu'après les élections de 2020, comme le prévoit la constitution)»

Note explicative

Il importe de préciser que la Constitution géorgienne a introduit le système proportionnel, qui sera instauré immédiatement après les élections législatives de 2020.

Déposé par:

KOBAKHIDZE Irakli, Géorgie, SOC
BERAIA Irakli, Géorgie, SOC
KILADZE Sopio, Géorgie, SOC
KUTCHAVA Kakhaber, Géorgie, SOC
SONGULASHVILI David, Géorgie, SOC

1. 2020 - Première partie de session

